

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	2132	Société :	RAM	22.89.26
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :		
Nom & Prénom : LARAKI MUSTAPUA				
Date de naissance : 01-12-1954				
Adresse : 64 lotissement KMAJJA Deroua				
Tél. :	0661.567.283	Total des frais engagés :	139.4.122	Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr MALIKI Mohammed
	Médecine Générale
	Diplôme en Echographie
	Deroua - Tél. : 06 61 93 28 94
Date de consultation :	06 JUIN 2022
Nom et prénom du malade :	JLYAS LARAKI
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Pruritus
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Le : 08.06.22

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
6 JUIN 2022			129.90	<p>DR MALIKI Mohammed Médecine Générale Diplôme en Echographie Deroua - Tél. : 06 61 93 28 94</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRINCIPALE DE DOURA sarl au BLOC U N° 1 Daroua Tél. : 05 22 53 20 82	06/06/22	129.90

062049176

ANALYSES - RADIGRAPHIES INPE

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>

Dr. MALIKI Mohamed
MEDECINE GENERALE

Diplômé en Echographie
de la Faculté de Médecine Montpellier

Visite du Permis de Conduire

الدكتور مالكي محمد
الطب العام

حاائز على شهادة الفحص بالموجات الصوتية
 بكلية الطب بمونبولي بفرنسا

الفحص الطبي لرخصة القيادة

DRYAS
CARAKA

Deroua le : 06 JUIN 2022 الدروة، في :

4600
①

- Prescrip hq
3,5 psolans

5500
②

- Kintrex 500 mg x 5 جم

1860
③

- Les e 30
Collyre bleu

2460
④

- Piroctone 30

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sari au
Bloc U N° 05 22 53 20 83
Tél:

Dr MALIKI Mohammed
Médecine Générale
Diplôme en Echographie
Deroua - Tél.: 06 61 93 28 94

01. بلوك U، مركز الدروة، مقابل المركز الصحي - 26200 - الهاتف المحمول : 06 61 93 28 94

01, Bloc U. Centre Deroua (en face Centre de Santé) - 26200 - DEROUA - Tél. Mobile : 06 61 93 28 94

LOT:

PER:

PPV:

24,40

PREDNI'20mg

20 comprimés effervescents sécables

6 118000 081753

مدة الصلاحية

الوزن

الكمية

CODE No./No.DU CODE

MH/DRUGS/A/YU-146

B No./No.LOT: CK0250H

MFD./FAB: 08/2020

EXP: 07/2024

(01) 18 90 111 10 09250

(21) YN2L3P2D9AK777

maplar Km 10, Route Sidi Othmane, Ain Sebaa

Quartier Industriel Zemzata, Ain Sebaa

Casablanca - Maroc

PPV: 10PH50

Barcode: 6 118001 180660

PPC : 55,00 DH